

## Communiqué de presse

### TOURISME DURABLE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : LES 9 PARCS NATURELS RÉGIONAUX ACCOMPAGNENT LES HÉBERGEURS ET LES RESTAURATEURS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis mai 2021, le Fonds Tourisme Durable soutient les projets de transition écologique des professionnels du tourisme (hébergeurs touristiques, restaurateurs, structure d'agritourisme et de tourisme social). Il permet d'accompagner l'élaboration de leur plan d'actions via un diagnostic gratuit et finance une partie de leurs études et de leurs investissements. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce dispositif est déployé par le réseau des Parcs Naturels Régionaux, associé à celui des Chambres de Commerce et d'Industrie. Ce dispositif est une action d'accompagnement au secteur du Tourisme Durable, menée en partenariat avec l'ADEME.

#### Un dispositif national pour soutenir les professionnels du tourisme

Le Fonds Tourisme Durable finance des initiatives et actions telles que circuits courts, saisonnalité, intégration du végétal, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilités douces, économies d'énergie, d'eau, communication auprès des clients, etc.

Pour bénéficier d'une aide, d'un maximum de 200 000 €, les professionnels du tourisme peuvent tester leur éligibilité sur le portail dédié (voir ci-dessous).

Les Parcs Naturels Régionaux, ou les Chambres de Commerce et d'Industrie, se rapprochent ensuite d'eux pour accompagner et soutenir techniquement leur démarche.

#### Plusieurs diagnostics réussis avec des dossiers de subvention déposés et des professionnels satisfaits !

Le Fonds Tourisme durable ce sont des actions très concrètes pour accompagner et faciliter la transition écologique des professionnels, comme par exemple : le remplacement d'électroménagers trop anciens et énergivores comme les lave-linges, l'achat de matériel de cuisine pour privilégier le « fait-maison » et la transformation des produits de saison en circuits courts, l'installation d'abris à vélo sécurisés ou encore l'acquisition de contenants favorisant le vrac pour la cuisine. Les actions sont aussi variées que possible. Chacun y trouve son intérêt !

Par exemple :

- Christine, gérante d'un restaurant dans le parc naturel régional du Verdon a pu s'équiper en cuisine pour transformer ses produits frais.

- Lionel, gérant d'une chambre d'hôtes dans le parc naturel régional du Luberon a pu remplacer son lave-linge et sa chambre froide.



# PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur , une démarche facilitée par un portail internet



## unique

Le déploiement du Fonds sur la région se fait dans le cadre d'un partenariat entre les parcs naturels régionaux et les CCI, permettant ainsi de couvrir l'intégralité du territoire régional. Dans le cadre des PNR, ce sont deux chargés de missions recrutés spécialement pour l'occasion qui accompagnent les professionnels dans leur démarche.

Depuis le 17 mai 2021, un portail internet permet aux acteurs du tourisme de tester leur éligibilité et de s'inscrire dans la démarche : <https://www.fondstourismedurable.fr/>

Ils sont ensuite accompagnés du diagnostic initial jusqu'au dépôt de dossier pour bénéficier d'aides financière comprises entre 5 000 € et 200 000 €.

## Le dispositif se poursuit en 2022

Ce dispositif reste ouvert en 2022 jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée. Compte tenu du type de candidatures d'ores et déjà réceptionnées, les restaurateurs restent tout particulièrement à mobiliser. Aussi, ces professionnels, s'ils souhaitent s'engager dans la transition écologique, sont invités à s'inscrire sur le portail régional : [www.fondstourismedurable.fr](http://www.fondstourismedurable.fr).

Les professionnels situés sur le territoire des Parcs Naturels Régionaux peuvent également s'adresser aux contacts dédiés :

Stéphane Crandal – coordinateur  
[coord.fondstourismedurable@pnrpaca.fr](mailto:coord.fondstourismedurable@pnrpaca.fr)  
06 31 54 54 86

Léa Kaminske -  
[fondstourismedurable@pnrpaca.fr](mailto:fondstourismedurable@pnrpaca.fr)  
06 31 52 48 15

Pour plus d'infos sur le dispositif, rendez-vous sur : [agirpouurlatransition.ademe.fr](http://agirpouurlatransition.ademe.fr)